POMME CANNELLE

LES MATELOTS



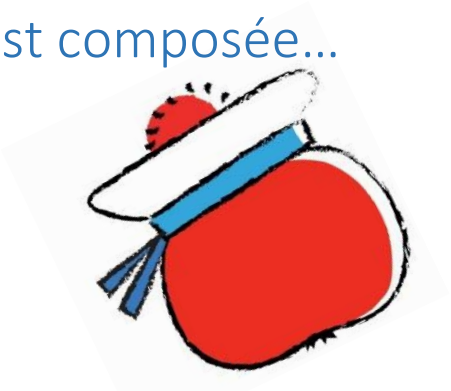
Rte des Deux Communes 15, 1164 Buchillon

021 807 06 75

076 529 86 06

L'équipe éducative de l'UAPE est composée…

- d'éducateur·rice·s de l'enfance,
- d'assistant·e·s socio-éducatif·ive·s,
- d'un·e apprenti·e et/ou d'un·e stagiaire,
- d'un·e aide de cuisine.



Nos horaires…

L'UAPE est ouverte de 7h00 à 8h30 et de 11h30 à 18h30,
le lundi, mardi, jeudi et vendredi.
L'UAPE de Buchillon est ouverte le mercredi de 7h00 à 18h30.

L'équipe éducative accueille vos enfants selon votre contrat :

7h00 à 8h25	Petit déjeuner
8h30 à 11h45	Matinée sans école, mercredi à l'UAPE de Buchillon
11h50 à 13h55	Repas de midi (jusqu'à 14h le mercredi)
14h00 à 15h25	Plage école de l'après-midi
14h00 à 18h30 (18h20)	Après-midi sans école
15h30 à 18h30 (18h20)	Après-midi après l'école

Afin de garantir la qualité de l'accueil offerte aux enfants et le bon déroulement du début et de la fin de la journée, les horaires d'ouverture et de fermeture sont à respecter strictement. De plus, il est important pour l'équipe d'avoir un moment d'échange de 5-10 minutes avec vous en fin de journée.

Le matin, nous vous demandons d'accompagner votre enfant jusqu'à l'UAPE afin d'être sûr·e que la personne qui ouvre soit présente (un retard ou un imprévu/accident est rare mais malheureusement possible).

Les dépannages sont demandés directement à l'équipe éducative et acceptés selon les effectifs prévus. Ils sont facturés en sus (facturés également si une annulation a lieu moins de 24 heures à l'avance).

Le mercredi, vos enfants sont regroupé·e·s à l'UAPE de Buchillon. Attention, il n'y a pas de départ et d'arrivée entre 14h00 et 16h30 afin de promouvoir les sorties.

L'UAPE EST FERMÉE PENDANT TOUTES LES VACANCES SCOLAIRES, LES JOURS FÉRIÉS OFFICIELS DU CANTON DE VAUD ET LE VENDREDI DE L'ASCENSION.

Des centres aérés ont lieu à l'UAPE de Buchillon pendant les vacances scolaires : la première semaine des vacances d'octobre et la première semaine des vacances de Pâques, ainsi que les deux premières semaines des vacances de juillet et la dernière semaine des vacances d'août. Le formulaire d'inscription est disponible 6 semaines avant chaque centre aéré sur le site internet de Pomme-Cannelle. Les centres aérés sont facturés en supplément le mois suivant.

En cas d'absence…

Merci d'avertir le plus vite possible l'équipe éducative lorsque votre enfant est absent·e à l'UAPE, en cas de maladie ou d'activités particulières organisées par l'école (sortie, pique-nique, camp, course d'école, rendez-vous chez le·la médecin, etc.) car nous ne recevons pas d'informations directement de l'école. Nous sommes atteignables pendant les heures d'ouvertures de l'UAPE (7h00-8h30 et 11h30-18h30). Il est aussi possible de laisser un message sur notre répondeur ou de nous contacter via l'application WhatsApp.

Maladies…

L'UAPE n'accueille pas les enfants malades ou contagieux·ses. L'équipe éducative jugera si cet accueil est possible en fonction de l'état général de l'enfant et de la liste des évictions scolaires à partir des recommandations romandes établies par les pédiatres. Nous vous demandons également de rester atteignables au cas où nous aurions un souci de santé concernant votre enfant.

Si votre enfant doit prendre un médicament, nous vous demandons de remplir un formulaire avec la posologie exacte, le début et la fin du traitement. Nous sommes conscient·e·s que votre enfant vient parfois seul·e à l'UAPE, c'est pourquoi nous avons des exemplaires de « demande de médication » que vous pourrez nous transmettre directement le jour où il ou elle vient. Aucun médicament ne sera administré sans ce formulaire. Si votre enfant est malade, l'équipe éducative vous informera de son état de santé. Cependant, si vous

n'étiez pas joignable immédiatement, l'équipe pourra administrer du paracétamol ou de l'arnica en cas de fièvre ou de chute.

Lorsqu'un·e enfant est absent·e de l'école pour raison de maladie, il·elle ne pourra pas être accueilli·e à l'UAPE durant cette même journée.

Repas à l'UAPE…

Le petit déjeuner : tartines, céréales, fruits, yogourts, jus de fruits, propositions salées.

Le repas de midi : livré par un traiteur externe. En cas d'allergies ou d'intolérances, nous vous remercions d'avertir l'adjoint·e de direction pédagogique qui vous donnera un formulaire à faire remplir par le·la pédiatre.

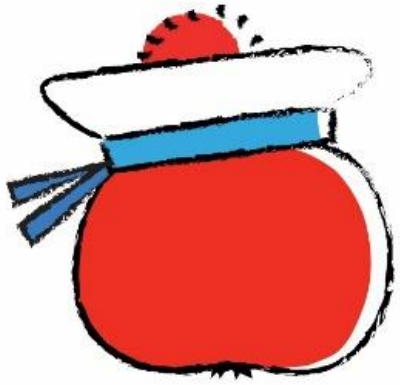
Le goûter : l'équipe éducative prépare des goûters salés ou sucrés.

Devoirs…

L'équipe éducative propose aux parents intéressé·e·s d'accorder un moment à leur enfant pour faire les devoirs, avant ou après le goûter. Nous vous rendons attentif·ive·s que le temps mis à disposition permet à votre enfant de faire ses devoirs pour le lendemain seulement. Nous allons l'aiguiller dans son travail, lui lire les consignes, selon notre disponibilité, sans pour autant garantir l'apprentissage d'un vocabulaire ou d'une poésie, ni sa réussite scolaire. **Les parents restent responsables du suivi des devoirs de leur enfant.**

Personnes autorisées à venir chercher votre enfant…

Nous vous rappelons que seules les personnes autorisées que nous avons sur le contrat d'inscription peuvent venir chercher votre enfant. S'il s'agit d'une autre personne, merci de nous avertir par téléphone et de nous laisser son nom et une description physique (une pièce d'identité sera demandée).



Trajets seul·e·s…

Ecolier·ère·s de 1-2 P

Une personne mineure (fratrie, jeune fille ou jeune homme au pair) peut venir chercher votre enfant, seulement si les parents signent un formulaire de décharge et après discussion avec l'équipe éducative pour déterminer si cela semble adéquat (capacité de l'enfant à endosser cette responsabilité).

Ecolier·ère·s de 3-4-5-6-7-8 P

UAPE-Maison : Si vous souhaitez que votre enfant rentre seul·e à la maison depuis l'UAPE (ou s'il ou elle doit se rendre à une activité extrascolaire), vous pouvez remplir un formulaire de décharge. Votre enfant sera dès lors sous votre entière responsabilité pendant ce trajet. Vous avez également la possibilité de l'autoriser à quitter l'UAPE seul·e, uniquement après un appel téléphonique de votre part. Nous vous conseillons également de prévoir une organisation au cas où vous ne seriez pas à la maison et que votre enfant se retrouve derrière une porte fermée (voisin·e disponible, retour à l'UAPE, clé pour votre enfant…).

Ecole-UAPE (si pas le même village) : Les enfants sont autonomes pour prendre le bus. L'équipe éducative les attendra à la sortie du bus avec la liste des présences. Au début de chaque année scolaire, les premiers jours, nous guidons votre enfant vers le bus.

Ecolier·ère·s 5-6-7-8 P

Arrêt de bus-UAPE : Dans le but de rendre votre enfant plus autonome pendant les trajets de l'arrêt du bus à l'UAPE, nous avons mis en place une charte. D'un commun accord entre vous, votre enfant et l'équipe, le trajet entre l'arrêt de bus et l'UAPE s'effectuera seul·e. Cette autorisation pourra être retirée si votre enfant ne respecte pas les règles. Les écolier·ère·s qui se rendent du Collège des Communaux à l'UAPE Les Matelots (Buchillon), le mercredi, effectuent également les trajets en bus.

Si votre enfant manque le bus…

Dans le cas où votre enfant manque le bus, il faut lui dire d'attendre dans la cour de l'école et de le signaler à un·e maître·sse ou au secrétariat. Lorsque l'équipe éducative constate l'absence de votre enfant, elle vous en informe dans les meilleurs délais. Une solution commune devra alors être trouvée, tout en sachant que l'équipe éducative ne pourra pas intervenir au détriment de la gestion du groupe d'enfants sous sa responsabilité.

Activités extrascolaires…

Si votre enfant doit partir régulièrement pour une activité extrascolaire, vous devez en informer l'équipe éducative. Cette dernière vous confirmera si elle peut accéder ou non à votre demande selon les contraintes de la collectivité. En principe les enfants ne reviennent pas à l'UAPE après leur activité pour des questions organisationnelles. De même que les départs et les arrivées ne sont pas possible le mercredi après-midi entre 14h00 à 16h30 afin de préserver les sorties et les activités.

Jouets et valeurs…

Les objets de valeurs et les jouets/doudous apportés à l'UAPE par votre enfant sont sous votre responsabilité en cas de perte ou détérioration. Nous n'acceptons pas les appareils électroniques dans les UAPE.

A l'UAPE votre enfant a besoin de…

- Une paire de pantoufles.
- Une tenue de rechange adaptée à la saison.

Merci d'inscrire le prénom de votre enfant sur ses affaires !

Collaboration avec les parents…

L'équipe éducative est disponible pour échanger avec vous lorsque vous venez chercher votre enfant ou par téléphone. Des entretiens peuvent être demandés de part et d'autre tout au long de l'année. La collaboration avec vous est importante afin de mieux répondre aux besoins de votre enfant et d'ajuster nos actions pédagogiques et éducatives.

Projet pédagogique…

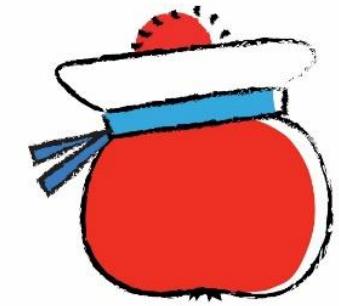
Elaboré avec les équipes des trois UAPE, notre projet pédagogique est à votre disposition dans les UAPE ou sur notre site internet.

Contacts…

UAPE Les Aventuriers, Lavigny
Rte du Vignoble 47bis, 1147 Lavigny
021 807 05 45
076 405 86 06

UAPE L'Ecureuil Malin, Etoy
Chemin des Ecoliers 1, 1163 Etoy
021 807 30 15
076 522 86 06

UAPE Les Matelots, Buchillon
Rte des Deux Communes 15, 1164 Buchillon
021 807 06 75
076 529 86 06



Site internet de l'Association Pomme-Cannelle
www.pomme-cannelle.ch

Pour vos questions pédagogiques ou organisationnelles…

M. Jérémie Palama
Adjoint de direction pédagogique parascolaire
079 156 13 72
021 808 86 30
jeremie.palama@pomme-cannelle.ch

Pour vos questions administratives…

Pour effectuer un changement de contrat, merci de contacter directement l'adjoint·e de direction pédagogique parascolaire pour savoir s'il y a des disponibilités.

En cas de questions concernant la facturation, veuillez contacter directement le secrétariat de l'Association Pomme-Cannelle.

Numéro du secrétariat : 021 808 86 00
Courriel : *info@pomme-cannelle.ch*

Horaires du standard téléphonique :
Lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
Mercredi et vendredi matin de 8h30 à 12h00

Le secrétariat est ouvert :
Lundi, mardi et jeudi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Mercredi et vendredi matin de 8h00 à 12h00